

Jean-Claude GUICHENEY

Date de l'entretien : 10 mars 2014

Lieu de l'entretien :

Enquêteurs : Fara POHU

ATTENTION ! Les annotations entre crochets en italique [*annotation*] sont des indications du Rahmi pour aider à la compréhension de l'entretien.

FARA POHU - Est-ce que vous pouvez me raconter comment on commence à s'engager à la Ligue des Droits de l'Homme ?

JEAN-CLAUDE GUICHENEY - Alors, pour ce qui me concerne, parce que je ne peux parler qu'à partir de mon expérience, l'engagement en faveur ou au sein de la Ligue des Droits de l'Homme tient effectivement à l'attachement à un certain nombre de valeurs, qui sont des valeurs, on va dire, pour le faire très très large, d'humanité, c'est-à-dire de respect d'un certain nombre de droits fondamentaux. Et de ce point de vue là, l'intérêt de la Ligue des Droits de l'Homme est précisément son caractère généraliste, à savoir celui qui a conduit la Ligue des Droits de l'Homme, depuis sa création en 1898, à s'intéresser aux droits civiques et politiques dans un premier temps. Donc c'est parti avec l'affaire Dreyfus, et le billet d'Emile Zola "J'accuse". Et peu à peu d'investir le champ des droits économiques, sociaux et culturels. Ça a commencé par le droit syndical, par exemple, c'était au début du vingtième siècle. Et ça s'est prolongé ensuite sur l'ensemble des problématiques liées aux droits fondamentaux. Et donc l'intérêt que j'ai, moi, perçu de la Ligue, c'est son caractère généraliste et sa capacité à aborder des problèmes de société avec ce prisme qui est celui de l'attachement aux droits fondamentaux des individus, et aux droits fondamentaux, je dirais, des peuples de façon plus générale, voilà.

Et qu'est-ce qui fait qu'on décide particulièrement, à un moment, de s'engager ?

Ben, moi, mon implication est assez intéressante, puisqu'elle remonte à 2010. Je suis rentré à la section Bordeaux. C'était au mois de mai 2010 précisément. Alors pourquoi j'en suis venu là, c'est venu d'un cheminement qui a pris quand même plusieurs années. Avant de rentrer à la Ligue des Droits de l'Homme, je m'étais intéressé à différentes associations. Je suis passé, pendant un temps, dans ma jeunesse, par Amnesty International, par certaines associations qui militaient en faveur de l'environnement, qui étaient des associations locales. Ensuite, j'ai adhéré à des associations sans forcément être militant style Aide et Action par exemple, Médecins Sans Frontières, ce genre de choses. Donc toujours avec cet intérêt là. Et depuis très longtemps je suis aussi très vigilant sur ce qui se passe à l'international, c'est-à-dire sur la situation dans certains pays qui posent problèmes tant du point de vue démocratique que du point de vue environnemental ou économique, c'est-à-dire des phénomènes de colonisation économique que l'on peut constater. Et je me suis assez longtemps interrogé sur l'intérêt qu'il pouvait y avoir d'investir ou de rentrer dans un parti politique. J'ai beaucoup d'amis qui militent dans des partis politiques. Et quand je les écoutais, quelques soient d'ailleurs les bords, mais quand je les écoutais, j'avais un peu l'impression qu'il était très difficile pour le militant de base de se faire entendre. Et quand on constate aussi l'actualité nationale sur le fonctionnement de certaines structures de partis, c'est un peu compliqué. Et pour autant, vu aussi ma fonction, mon boulot, qui est relativement proche du monde politique, je me suis dit, effectivement, il est important aujourd'hui, pour le citoyen, je dirais, d'entretenir cette citoyenneté, cette vie politique. Alors, comment est-ce qu'on peut s'investir dans la politique sans forcément être pris dans, on va dire, les contraintes d'appareils propres aux partis, c'est-à-dire en conservant une certaine marge d'initiative et de liberté ou d'autonomie qui permette, je dirais, à chacun, finalement, de conduire des projets qui s'inscrivent dans un cadre avec, effectivement, toujours comme socle fondamental, c'est celui de la vigilance sur les droits, alors les droits du citoyen certes, et au sens large du terme. Et j'ai découvert la Ligue des Droits de l'Homme. Il est vrai que quand je suis rentré à la section Bordeaux, au bout de deux mois on m'a demandé si je ne voulais pas être secrétaire, ce que j'acceptais. Et, à l'époque c'était

Gérard Boulanger qui présidait la section de Bordeaux, et la Fédération de Gironde. Et quand il est rentré en politique, c'est-à-dire quand il est rentré au Conseil Régional, effectivement, il m'a été demandé éventuellement si j'acceptais d'assumer le rôle de président de l'association. Donc les choses se sont passées très vite. Les choses se sont passées très vite. Et c'est vrai que j'ai trouvé au sein de la Ligue des Droits de l'Homme un espace à la fois d'échanges, de dialogue et un espace aussi d'actions, malgré tout, où effectivement chacun apporte, je dirais, à la fois ses idées, ses convictions. Et je crois que le fait de côtoyer ce monde-là de militants, qui sont tous plus ou moins engagés dans différents réseaux, y compris en politique, donc, pour certains d'entre eux. C'est une richesse, c'est-à-dire que finalement, il n'y a pas trop de tabous, hein. On se dit les choses. Et ma foi, c'est un espace quand même où la capacité, je dirais, de chacun à échanger quelque soit son origine, ses conditions, etc., est respectée et ce qui fait aussi la richesse et l'intérêt de cette association, oui.

Et concrètement, comment, vous, vous réunissez et à quelle fréquence ? Pourquoi et quelles sont les actions ?

Ah. Alors, de façon très statutaire on va dire, on se réunit en section et en fédération une fois par mois, et ça c'est le minimum, sachant qu'on a régulièrement des actions qui sont menées, soit collectives soit certains des leaders militants qui conduisent des opérations, qui sont chargés de conduire des actions spécifiques. Disons chacun selon ses affinités, ses pôles d'intérêts, compte-tenu du caractère très généraliste de la LDH, s'implique sur des thématiques qui lui sont plus ou moins chères dès lors que son implication respecte, on va dire, une certaine ligne, c'est-à-dire, ben effectivement rentre dans une approche qui est celle qui repose sur le respect des droits fondamentaux. Et ce respect des droits fondamentaux s'assoit sur des socles, qui sont des socles juridiques, hein, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et un certain nombre de textes fondamentaux qui nous servent, en quelque sorte, de ligne de conduite. Après, effectivement, depuis 1948, ou a fortiori depuis 1789, les choses et la société évoluent, et effectivement là on prend le pli de déposition, j'aurais presque tendance

à dire de la jurisprudence entre guillemets qui celle de la Ligue des Droits de l'Homme-France, c'est-à-dire, je dirais, c'est notre relai fondamental. Voilà. Après, comment les choses se passent, comment on fait. Et bien, il y a plusieurs types d'actions. Il y a des actions qui sont complètement invisibles parce qu'elles passent inaperçues du grand public, c'est-à-dire le contact qu'on peut avoir, qu'on peut nouer, y compris avec des élus, pour faire finalement de la médiation que ce soit sur des questions de portée générale ou sur des thématiques spécifiques, mais de portée générale, se sont des actions collectives. Pour prendre un exemple très simple, la situation des Roms sur l'agglomération bordelaise nous amène effectivement à jouer avec d'autres associations de médiation pour essayer de réguler ou d'améliorer le sort de certaines de ces communautés sur l'agglomération. Donc ça, ce sont des actions qui sont peu visibles. Elles sont visibles dès lors qu'on leur donne après une autre forme de consistance. Alors, ça peut passer - on a des modes d'actions très diversifiés - soit par des rencontres-débats publiques, des échanges, soit par des sessions de formations, soit par des opérations de rue c'est-à-dire des rassemblements ou des manifestations. On l'a fait sur le droit des étrangers assez régulièrement. Donc nos modes opératoires sont assez diversifiés. Voilà, après on a des supports d'informations qu'on essaie, je dirais, de renseigner aussi régulièrement, c'est-à-dire quasi quotidiennement, c'est-à-dire il y a une page Facebook, il y a un site Internet, etc. Ce qui fait qu'on est en capacité régulièrement de donner une certaine forme de lisibilité à notre action auprès du grand public qu'il soit militant ou pas.

Et par exemple, dans le cas des Roms, quel poids vous arrivez à avoir ?

Ah le poids, je ne peux pas le mesurer aussi simplement que ça. On ne peut l'identifier qu'à travers des actions qu'on peut conduire. Alors là, en l'occurrence, notre action... Alors, là c'est certaines sections qui s'impliquent plus que d'autres mais.... Notre action s'opère finalement, dans le cadre d'actions collectives, on travaille beaucoup avec, par exemple, Médecins du monde, RESF, entre autres choses. Et ça peut aller de l'accompagnement de certaines familles au groupe de familles vivant en squat. C'est par exemple actuellement le cas sur des situations à Pessac. Ça l'a été aussi

sur Bègles. Ça a été aussi un peu sur Bordeaux. Jusqu'à des actions un petit peu de, comment dire, de médiation avec les élus, souvent des élus locaux, des maires, soit avec par exemple les responsables de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) ou même avec les services préfectoraux, de façon à les alerter sur des situations que l'on considère comme anormales, voilà, dès lors par exemple qu'il y a des opérations d'évacuation, de démantèlement de squats.

Et par exemple, quels sont vos rapports avec la préfecture ?

Ils sont courtois. Ils sont courtois, ce que je dis par là, c'est que, il y a effectivement des échanges réguliers avec les services préfectoraux. Alors, ça a été le cas des Roms. C'est plus globalement le cas des problématiques des étrangers ou de l'accueil des étrangers en préfecture. Pour ce dernier point, on a dans le cadre, là encore, d'un collectif d'associations qui s'appelle "Tem pref", réalisé un rapport. C'était en 2012, sur la base d'observations sur les conditions d'accueil des étrangers en préfecture. Ce rapport est sorti en mai-juin 2012, c'est-à-dire, qui est un rapport critique hein, à un moment où effectivement le préfet n'avait pas capacité à répondre. On ne l'a pas voulu, mais c'était comme ça. Puisque c'était en pleine période de pré-élections présidentielles, etc. Mais ça a quand même eu son effet, puisque ça a été bien relayé médiatiquement, et que dès la rentrée, c'est-à-dire septembre-octobre 2012, les services du préfet ont accepté de nous recevoir et ont convenu de l'intérêt de mettre, comment dire, en place une relation sous formes de rencontres régulières, en gros tous les trois mois, c'est ce qui s'est fait en 2013, pour faire le point sur les conditions d'accueil. Alors, ça, ça a permis qu'il y ait un échange. Ça a permis aussi, d'une certaine manière, d'améliorer, dans une proportion qui reste pour nous encore trop modeste, la situation, d'autant qu'il y a des circulaires ministérielles qui sont sorties sur lesquelles on s'est appuyées pour interpellier les services du préfet sur la manière qu'ils ont de, je dirais, gérer l'accueil des demandeurs de titres de séjour. Donc le travail se poursuit encore actuellement même si on considère qu'on a eu parfois l'impression de se faire un peu balader. Mais, bon, malgré tout, du moment qu'il y a cet échange-là, je crois que c'est important aussi que les associations, sur ces problèmes-là, aient cette porte ouverte de la part des services du Préfet, parce qu'au

moins, cela permet de nourrir un dialogue même si le dialogue est parfois assez vif. Il peut l'être. Voilà, donc, ça pour l'accueil des étrangers. Globalement sur les étrangers, encore très récemment, on a été amenés à solliciter avec d'autres associations, encore une fois, les services du Préfet suite à l'annonce qui avait été faite - c'est pas vieux, ça date de la semaine dernière - d'une réduction des moyens du 115, c'est-à-dire d'hébergements d'urgence, notamment des moyens concernant l'allocation de chambres d'hôtels pour des familles qui se retrouvaient potentiellement à la rue. Donc il se trouve que face à cette alerte-là nous avons réagi et nous avons provoqué un rassemblement devant les services du Préfet, de la préfecture, en sollicitant un rendez-vous. Et quasiment la matinée même, les services du Préfet nous ont annoncé qu'il n'était pas question qu'il y ait une réduction de moyens et que les chambres, toutes les capacités d'accueil pour l'hébergement d'urgence en période hivernale étaient maintenues au moins jusqu'au 31 mars. Donc ça, c'est ce qui a été confirmé ensuite par les services qui s'occupent du 115, qui ont été rassurés de ce point de vue là. Et ça a aussi débouché sur une proposition du Préfet d'un contact et d'un travail et de concertation avant le 31 mars, pour voir comment ce dispositif-là pouvait être maintenu ou trouver des alternatives pour permettre, ou éviter en tous les cas, que des familles, avec enfants en particulier, se retrouvent en situation de, je dirais, de déchéance totale, puisqu'on ne peut pas même leur proposer un hébergement décent ou un hébergement tout court. Donc voilà, ça c'est... On ne peut mesurer les résultats de nos actions qu'à travers des situations, je dirais, un peu concrètes. Alors, je ne dis pas que ça a à chaque fois des effets. Même si on peut réagir de façon publique, médiatique, etc., ça ne produit pas toujours des effets. Mais c'est pour ça qu'effectivement il nous paraît nous important que, au-delà des effets médiatiques, de rue, etc., on puisse toujours maintenir cet échange-là avec les autorités publiques, parce que du point de vue en tous les cas de l'action qui est celle des droits de l'homme, le fond de notre action a une visée fondamentalement politique. Et que donc s'agissant des politiques publiques, au regard du respect des droits, nous restons très vigilants et que de ce point de vue là, il n'y a guère que les autorités publiques qui sont en mesure de garantir l'application de ce droit, ou en tous les cas de l'interpréter dès lors que la règle de droit existe et

qu'elle peut être interprétée de façon parfois très différente ou relativement différente d'un territoire à l'autre.

Et le fait, vous, d'exercer votre profession au sein du Conseil régional, et par ailleurs d'être militant à la Ligue des Droits de l'homme, est-ce qu'il y a des ponts ? Est-ce qu'il y a des choses qui sont un petit peu opposées ?

Oui, bien évidemment, il y a des ponts. Cela ne conduit pas, je vous rassure, à la schizophrénie. La LDH a aussi, par ses actions je dirais, compte-tenu des compétences des différentes collectivités, potentiellement à s'adresser aussi à la Région et que, le fait que j'exerce ici en interne permet de faciliter certains contacts. Voilà. Par exemple, pour caractériser un peu ce genre de choses, un jeune étranger migrant lycéen, se retrouve menacé d'une expulsion du territoire parce que son titre de séjour est pas tout à fait conforme, etc., ou qu'il a dépassé la majorité, etc., on peut être amenés à solliciter le politique pour qu'il soutienne la défense de ce gamin ou voilà. Donc ça, ça arrive. Il y a des comités de parrainage, par exemple, ce genre de choses. Voilà, ou des interventions qui peuvent être faites entre, on va dire, certains élus et les services du Préfet, de façon, bon. Ça, ça peut arriver. C'est arrivé une ou deux fois. Donc ça peut se reproduire. Après, il y a aussi le fait que par ses compétences, la Région travaille, mettons, en direction des lycéens, dans le cadre du festival des lycéens, et qu'il nous est arrivés en tant que Ligue des Droits de l'Homme de participer à l'un de ces festivals avec tenue de stand d'informations, par exemple, sur la protection des données personnelles sur Internet. Donc, ça... Et le fait d'exercer permet de faciliter ces contacts-là, et peut-être de s'inscrire dans des dynamiques qui à la fois nous permettent d'appeler l'attention de certaines catégories de publics sur des problématiques qui concernent la préservation des droits ou des libertés, donc notamment chez les jeunes par exemple. Donc d'une part, il y a ça. D'autre part...

Il faut prendre des précautions quand on est en interne et qu'on veut alerter sur certaines choses ?

Disons que moi je facilite les contacts et j'ai tendance plutôt à déléguer à ceux qui ont une responsabilité LDH au niveau régional l'action d'approfondir. Et c'est pour ça d'ailleurs que je n'ai pas pour l'instant souhaité rentrer dans le comité régional de la LDH. Tout simplement parce que j'estime que ça serait peut-être là franchir un pas. Bon, on va dire que c'est pas gênant en soi. Mais ça me permet de garder une certaine forme, je dirais, de distance et d'éviter qu'il y est trop d'empiétements. L'autre pont, c'est le pont, je dirais, purement intellectuel. Le travail que je réalise au sein du Conseil économique et social est un travail, je dirais, de beaucoup de réflexions sur des thématiques très diverses. Et que cet élément-là, je dirais, pour moi, est important, y compris dans ce que je peux amener au sein de la LDH, et réciproquement. Dans les réflexions qui sont conduites au sein de la LDH, dans le cadre de mon exercice professionnel, qui est très lié finalement à l'action publique, de conserver aussi ce point de vigilance là. Voilà, donc, c'est vrai qu'il y a une influence de part et d'autre. Il y a effectivement cette capacité-là, ou cet intérêt-là, que je dirais, qui n'est pas écrit, qui n'a rien de particulier, simplement c'est lié au fait que je retrouve aussi au sein de la LDH la capacité de mise en réflexion que je peux éventuellement déployer dans le cadre de mon exercice professionnel, oui.

Et est-ce qu'au sein de l'exercice professionnel, des fois, on est un petit peu en décalage de par son militantisme ?

Ça peut arriver parce que... Ça peut arriver parce que moi j'exerce avant tout pour le compte d'une assemblée. Et les idées que je peux être amené à défendre, ect., ne sont pas forcément partagées par l'ensemble des membres de cette assemblée. Et qu'il m'appartient avant toute chose de rendre compte de l'opinion collective qui se dégage de l'assemblée. Donc parfois je suis obligé à des compromis, mais c'est en toute connaissance de cause. Et je dirais, je m'efface dans ces cas-là. Le militant s'efface, fort heureusement, devant... Je dis "fort heureusement" parce que, sinon, ça susciterait un certain nombre de soucis tant pour l'assemblée que pour moi-même. C'est pas que je veuille forcément me protéger par rapport à ça. Je dis qu'il y a une manière aussi d'avancer les idées, de mettre en débat. Après, chacun est libre. Ce qui est important c'est qu'à un moment donné, ce que je peux moi acquérir de la

LDH puisse être mis dans, finalement, dans le pot commun de réflexions qui sont celles d'assemblées, c'est-à-dire d'acteurs socio-professionnels en l'occurrence, et que, effectivement, ces idées-là fassent leur chemin, qu'elles soient ou pas validées à un instant T. C'est ce qui est intéressant à ce niveau-là mais je crois que, puisqu'on doit parler d'immigration - on a traité justement un dossier sur les apports de l'immigration en Aquitaine au CESER - et que d'un commun accord, il a été dit : on ne va pas aborder ça sous l'angle des droits parce que c'est pas, d'une part, la vocation d'une assemblée régionale et c'est hors de la compétence de ce qui peut se décider à l'échelon régional ou infrarégional d'une part, et que d'autre part, là on rentrerait effectivement dans un débat qui a une portée non pas tant idéologique - quoi que - mais qui dépasse simplement, je dirais, les compétences qui sont celles de notre assemblée, et que l'intérêt de ce travail là était surtout de faire partager par des acteurs socio-professionnels, de leur faire reconnaître en tous les cas, des apports dans des domaines qui les intéressent au premier chef, c'est-à-dire dans le domaine social, économique et culturel. Et donc, de ce côté-là, le travail que j'ai pu réaliser ici même au sein de l'assemblée s'est un petit peu démarqué de ce que je peux faire dans ce registre-là au sein de la LDH. Mais ce que j'ai fait au titre du CESER enrichit aussi la réflexion de la LDH d'une certaine manière. Et je dirais, voilà, les ponts peuvent aussi se faire à travers ce genre d'exercice-là. Donc effectivement, et je crois que ce que je fais moi au sein de la LDH, n'importe quel militant en situation professionnelle active peut effectivement, à son propre niveau, avec ses compétences et son expérience, tout à fait être en mesure aussi de faire partager ce regard-là, qui est le regard d'un vécu professionnel et de la manière dont les uns et les autres peuvent apprécier la question qui est celle de la prise en compte des droits fondamentaux dans l'exercice de leur métier, et donc de le mettre dans le pot commun, parce qu'effectivement c'est important d'avoir à échanger. Alors, on a eu, par exemple, sur des questions qui portaient sur, je dirais, les problèmes de harcèlement au travail, par exemple, dans le secteur public, sur les problèmes qui tiennent à la prise en compte par certaines collectivités de publics particuliers. Je pense par exemple aux mineurs isolés étrangers. On eu effectivement au sein de sections à la LDH des débats parfois relativement houleux parce que certains étaient impliqués ou avaient des liens avec tel ou tel service, etc., et que ça crée

inévitablement, voilà, de la discussion. Et parfois des points de désaccord, mais c'est pas parce qu'il y a désaccord qu'on est immobile quoi... Ça veut dire... Il faut avant tout, encore une fois, notre ligne de conduite, à la LDH, c'est de veiller au respect des droits fondamentaux. Après, certains d'entre nous qui peuvent être engagés soit politiquement, soit professionnellement avec certaines collectivités, qui peuvent dire : "Oui, mais attendez, non, vous pouvez pas dire ça... On fait notre boulot." Oui mais pas les gens en tant que tels, lambda, x, y qui sont forcément mis en cause dans l'exercice de leur métier. C'est simplement le fait qu'une autorité publique à un moment donné s'abrite derrière une certaine forme de règle qui est celle de la compétence pour ignorer le droit fondamental, c'est-à-dire la protection d'individus qui sont sans protection, s'agissant en particulier du mineur isolé étranger. Donc, voilà, il y a ce genre de discussions là qui peut venir sur la table, et qui suscite effectivement de l'échange. Et parfois, les ponts sont parfois difficiles à franchir.

Et alors, vous accueillez du public à la LDH ou vous travaillez principalement avec des réseaux d'associations qui eux-mêmes accueillent du public ?

Alors, on accueille du public. Quand je dis "on accueille du public", c'est-à-dire qu'on peut avoir des cas individuels, des personnes qui viennent nous trouver parce qu'elles sont en difficultés.

On vous trouve où déjà ? Vous êtes où ?

Ah ben on les reçoit dans des bars. On se donne rendez-vous dans des lieux particuliers ou dans certains bureaux, comme ici en dehors des heures de travail, des fois. Des fois, j'ai des surprises aussi, c'est-à-dire que quand on reçoit des gens qui sont parfois un peu, qui viennent à la LDH en dernier recours. Mais on s'aperçoit qu'effectivement c'est pas tant un problème de droit qu'un problème médical qui se pose dans certains cas. Dès lors qu'on a commencé à instituer une forme de temps d'écoute, ben il y a des personnes qui débarquent. On ne sait pas pourquoi, sans prévenir, voilà. Et qui déboulent dans le bureau. C'est arrivé à deux trois reprises ici

même. Et effectivement là, c'est un peu gênant. Donc, d'où l'intérêt qu'il y aurait d'avoir un local, franchement. Mais bon, là...

Ça veut dire qu'ici il y a une certaine forme de tolérance ? Vous pouvez recevoir dans votre bureau des gens qui sont liés à votre action militante ?

Ça arrive aussi malgré moi. C'est-à-dire que c'est là le problème. On a beau dire aux gens : "Vous nous appelez si vous avez un souci, etc. On se retrouve quelque part". Il y a des gens qui sont parfois tellement en détresse qu'ils déboulent ici et qu'ils viennent, voilà. Sinon on reçoit. Moi, j'en vois et j'ai des personnes au sein de la section à Bordeaux qui reçoivent très régulièrement des étrangers, alors soit dans des lieux, on va dire anonymes, soit dans des locaux. On a une permanence, on travaille en relation étroite avec l'ASTI par exemple. Donc je sais que j'ai une militante, au moins une ou deux, qui vont à l'ASTI pour recevoir et qui donnent rendez-vous à des gens à l'ASTI, pour leur donner du conseil juridique par exemple, les assister. Donc, on fait ça, mais je dirais à la Ligue c'est quand même pas la cible de notre travail. D'autres associations le font, et le font parfois bien mieux que nous, parce qu'ils ont tout simplement des permanences. Je pense par exemple à la CIMADE, à l'ASTI, voire à l'ALIFS. Donc il y a... C'est un travail complémentaire. Et on travaille en liens étroits, y compris avec les avocats de l'Institut de Défense des Étrangers dans le cadre des étrangers. Voilà, sinon, on a aussi des... On suit quelques cas de harcèlement au travail. Voilà, alors là aussi c'est pas simple parce que ça peut toucher le secteur public et on se retrouve en face des politiques. Et effectivement, des fois, on a du mal à percevoir la... Moi je me suis vu remarqué par un élu : "Mais que vient faire la Ligue dans ces histoires-là". Ah, ben je leur ai dit... Ils disent "il y a des syndicats." "Ah oui, mais quand les personnes et les syndicats viennent vous voir, c'est qu'effectivement il y a un souci et qu'on est effectivement dans le registre du droit." Et on leur rappelle quand même que la Ligue des Droits de l'Homme s'est battue pour le droit syndical. Voilà. Et que effectivement, il n'y a rien de choquant à ce que la LDH se positionne sur les problématiques de harcèlement au travail.

Ça veut dire que vous venez en ultime recours quand déjà les syndicats sont intervenus par exemple ?

Pas nécessairement. Là en l'occurrence on est intervenus assez tôt. On a fait beaucoup de médiation. Pour l'instant on a pas gagné, malgré les médiations. Enfin, dans tous les cas, on a pas réussi totalement ou de manière très satisfaisante à faire reconnaître le droit des salariés en question. Donc ça passe pour l'instant. C'est par voie judiciaire pour l'instant. Nous on suit. On continue à suivre. Mais on a lâché la main. Donc on a effectivement une action d'accompagnement particulier sur un certain nombre de cas qui sont parfois plus ou moins simples. Pour les d'étrangers, on a eu à suivre des situations un peu spécifiques, de problèmes. Par exemple, je pense à ce réalisateur de cinéma franco-marocain, qui s'est retrouvé en prison au Maroc, torturé, sur lequel on est intervenu pour obtenir une amélioration d'abord de ses conditions de détention au Maroc, ce qui a pu être obtenu, ensuite son transfert du Maroc vers la France, ensuite sa libération d'une prison française. Donc, bon, c'est ça ou après la participation à des actions plus collectives. On va dire le cas de George Ibrahim Abdallah, par exemple, qui est prisonnier, maintenant, politique. On va dire ça comme ça. Ça fait trente ans qu'il est en prison en France. Il a purgé sa peine. Et malgré une décision de justice, il est toujours en prison. Donc, il y a ça d'un côté. Et d'un autre côté, ben, l'action de la Ligue c'est aussi de s'occuper de mobiliser sur des questions de portée beaucoup plus générale, non pas sur des cas particuliers mais sur des problématiques qui intéressent, je dirais, la société sur des champs très différents. L'accès au logement, par exemple, l'accès à la santé, toujours avec notre houe, la reconnaissance des droits des résidents pour manifestement pouvoir permettre à chacun d'exercer son rôle de citoyen quelles que soient ses origines dès lors qu'il est résident sur le territoire. Je parle très concrètement du droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales. Voilà. Donc on est là aussi sur le registre de l'immigration et la reconnaissance du rôle qui a pu jouer l'immigration, certaines catégories d'immigrants, y compris dans l'effort de guerre, et qui pour l'instant, malgré les sacrifices qu'ils ont consentis, malgré qu'ils résident en France depuis des décennies, n'ont toujours pas, ne sont toujours pas reconnus dans leur droit civil, qui est celui de pouvoir exercer leur droit de vote aux élections locales en

tous les cas. Donc, ça fait partie, ça, de nos combats, avec d'autres, mais c'est toujours un combat d'actualité, oui.

Alors, il y a de nombreux combats. Est-ce qu'on a toujours du courage ou est-ce qu'on perd pied parfois ? Ou est-ce qu'on perd la foi ?

Il y a des situations, qu'on rencontre dans l'ensemble des associations militantes, d'usure. Des militants, qui sont assez âgés, qui se sont battus au sein de la Ligue pendant des décennies, et qui, au bout d'un moment, sont fatigués. Certains, d'ailleurs, s'y épuisent. C'est un vrai problème celui-là que du renouvellement non pas des adhérents, bien que, parce qu'adhérer à une association, c'est quand même relativement facile, d'autant qu'à la LDH on a des tarifs d'adhésion qui, en fonction des revenus, sont calés. Donc effectivement quelqu'un qui aurait très peu de revenus c'est cinq euros par an. Donc c'est tout à fait symbolique. C'est même pas le prix d'un paquet de cigarettes. Donc, pour des étudiants, ou des gens qui sont sans emploi, etc., c'est tout à fait accessible. Pour autant, adhérer ne fait pas de l'adhérent un militant. Quand je dis militant, c'est quelqu'un qui s'implique concrètement dans l'action de l'association, des actions de façon ponctuelle, plus ou moins régulières, voire qui accepte certaines responsabilités au sein du Bureau, voire de président. Et là, il y a effectivement une difficulté, qui n'est pas propre à la LDH, de renouvellement des militants actifs acceptant de prendre en charge un certain nombre de responsabilités. On n'est plus sûr de l'investissement, on va dire, ponctuel parfois, que sur un investissement dans la durée, notamment lorsqu'il s'agit d'animer les associations. Et là c'est un problème qu'on constate au sein de la LDH. C'est pas propre à la LDH encore une fois. Mais bon, c'est un constat aussi d'évolution certainement de la société. Ce qui ne veut pas dire forcément que les gens soient moins intéressés ou moins préoccupés par les problèmes que nous suivons ou qui nous tiennent à cœur sur la défense des droits. Tout simplement parce que je crois que, d'une part, par rapport au temps où la LDH avait plus de 50 000 adhérents au niveau national - c'était ça dans les années 30 - aujourd'hui on en est à 10 000.

Et en Gironde, par exemple, ça représente combien de personnes ?

En Gironde, on est aux alentours de 300. Ce qui est peu. Ce qui est peu. Pourquoi ? Parce que, en tant qu'association généraliste, on couvre différents champs et que tous ces champs-là sont investis par des associations qui sont d'une part aussi un peu plus spécialistes, soit sur les étrangers, soit sur les aspects... par exemple que ce soit l'environnement, que ce soit le logement, que ce soit, bon, quels que soient les domaines que l'on travaille. Et donc là, c'est plutôt un bon signe d'une certaine manière. C'est qu'il y a eu une diversification du paysage associatif et militant. Voilà. Après, ça a son revers de la médaille, c'est-à-dire celui d'une dispersion de moyens et d'énergie, qui fait qu'aujourd'hui, une partie de notre travail est essentiellement un travail aussi en réseau, c'est-à-dire ben que, quelles que soient les thématiques, on travaille avec d'autres associations. Donc on s'inscrit dans une dynamique collective même si la LDH, dans le cadre de cette dynamique collective, a sa propre approche et essaie de la faire partager avec ses partenaires. Donc ça c'est une première explication. L'autre est que, ben la société aussi a évolué, de manière assez sensible on va dire, sur les comportements des individus, sur les comportements collectifs, c'est-à-dire qu'il y a quand même eu renforcement, comment dire, appelons cela l'individualisme pour le faire très court et très schématique voir caricatural. C'est-à-dire qu'en fait, de plus en plus, la société, notamment au cours des trente à quarante dernières années, a de plus en plus, on va dire, responsabiliser et valoriser la notion individuelle, ou le rôle de l'individu. Vous rajoutez à cela les effets que peuvent avoir aussi certains modes de gestion, on va dire de management dans les entreprises, qui individualisent aussi, y compris les résultats et les performances, ce qui fait que tout cela met plus ou moins les individus en concurrence. Ça commence dès l'école. Et que de fait, ça a tendance plus ou moins à casser des phénomènes de solidarité collectifs que ce soit dans le lieu de travail, dans le quartier, etc. Vous rajoutez enfin à cela le rôle des médias très intrusif. Il y a eu la télé. Aujourd'hui, il y a les écrans de façon générale, fixes ou mobiles. Et que tout ceci entretient tant dans la perception de l'action collective, c'est-à-dire dans l'implication qu'on peut avoir, y compris dans des structures collectives organisées que sont les associations, que dans les modes de militances, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on voit grimper une forme de bénévolat non organisé, et bien qui passe, par exemple, par les réseaux sociaux. Et bien vous avez,

grosso modo, je dirais, un paysage qu'il est parfois compliqué pour des associations qui sont, encore une fois, des associations militantes, on est plus aussi - parfois, j'aurais tendance à dire - sur des attitudes de consommation que de militance. C'est aussi vrai, hein, y compris au sein de la LDH. Il y a des gens qui adhèrent à la LDH, mais pour dire voilà... C'est parce que la LDH a conservé malgré tout une certaine forme d'aura, on va dire, ou de notoriété, liée à son histoire, et que ça peut faire, ma foi, bien, dans la société que de dire "Oui, je suis adhérent à la Ligue des Droits de l'Homme". Bon. Le point qu'il y a entre la militance et l'adhérence c'est - j'ose le croire encore - une forme d'adhésion à une certaine conception de la société, qui est adossée à des valeurs ou à des principes républicains. On va dire ça comme ça. Et donc là, oui, notre travail c'est effectivement acharné. C'est essayer de faire vivre ces principes et ces valeurs. C'est pas toujours simple. On le voit actuellement. Mais on essaie quand même de faire passer des messages... Et sur des périodes d'élections qui sont plutôt propices, même si après, il faut mesurer ça de façon, dans les faits, dans les actes, au-delà des paroles ou des programmes.